



COMMUNE D'ESQUAY NOTRE DAME (CALVADOS)

* * * *

Séance du 11 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur **Gobé** Alain, Maire.

Etaient présents : M. **Gobé** Alain, Mme **Gony** Karine, Mme **Philippe** Christine, M. **Dumaine** Michel, M. **Hébert** Benoit, Mme **Riou** Stéphanie, M. **Richard** Thierry, M. **Charuel** Vincent, Mme **Géhan** Valérie (donne pouvoir à M. Gobé jusqu'à son arrivée), M. **Osmont** Gilles, Mme **Dufour** Cyrielle, M. **Wetterwald** Philippe, Mme **Perrotte** Annie, M. **Jacquin** Laurent.

Absent excusé : M. **Jacq** Frédéric

Mme **Dufour** Cyrielle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 11 février 2019 a été approuvé à l'unanimité.

Avant l'ouverture de la séance M. **Gobé** demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire de Mme **Léger** Nathalie qui a exercé les fonctions de conseillère municipale.

Réf : 2019 - 008

Objet de la délibération : Installation d'un nouveau conseiller municipal suite au décès de Mme Léger Nathalie

Le Maire informe le conseil que suite au décès de Mme **Léger** Nathalie il convient d'élire un nouveau conseiller municipal.

Vu le suivant de liste de la liste dénommée « Esquay autrement » M. Jacq Frédéric est élu conseiller municipal. Ce dernier a présenté sa démission ce jour même, c'est donc Mme **Peyrol** Delphine qui est élue conseillère municipale.

*Le conseil municipal prend acte de l'installation de Mme **Peyrol** Delphine en qualité de conseillère municipale en remplacement de Mme **Léger** Nathalie et prend acte de la modification du tableau du conseil municipal qui sera envoyé en préfecture.*

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2019 - 009

Objet de la délibération : Vote des subventions aux associations 2019 :

Budget Primitif 2019 : Article 6574 (Subventions aux associations de droit privé)

	Nb pers.	2018	2019		
	2019	Vote du 19 mars	somme demandée	somme proposée	Vote du 11 mars
ECOLES					
Coopérative Ecole		7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
APE		0 €	1 100 €	600 €	600 €
Chambre des métiers et de l'artisanat de Basse Normandie	4	0 €	153 €	0 €	0 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES					
ASL		1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Gymnastique volontaire		500 €	500 €	500 €	500 €
Tennis de table		250 €	400 €	400 €	400 €
Atelier création		500 €	450 €	450 €	450 €
Comité de fleurissement		371 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Tennis Club Orne Odon (Baron)		0 €	200 €	0 €	0 €
A.S.L.O Tourville s/Odon	34 dont 18	0 €	pas de montant	0 €	0 €
AUTRES ASSOCIATIONS					
As° Patacha			pas de montant	pas de montant	200 €
As° Les Petites Menottes		300 €	350 €	300 €	300 €
asso Trimaran (Feuguerolles-Bully, Maltot, Vieux)	2		60 €	0 €	0 €
Club des Esquayens		1 350 €	350 €	350 €	350 €
UNC AFN section Evrecy		150 €	pas de montant	150 €	150 €
As° Odon Côte 112 (0,50€/hbt)		700 €	750 €	750 €	750 €
ADMR Evrecy		250 €	pas de montant	250 €	250 €
TOTAL		12 371 €	14 813 €	14 250 €	14 450 €

Concernant la demande de subvention de la nouvelle Association des Parents d'Elèves (APE), des discussions ont lieu sur la nécessité ou pas d'acheter un ordinateur. Après débat, il est proposé de ne verser que 600 euros sur les 1 100 euros demandés. L'achat de l'ordinateur ne paraît pas nécessaire dans un premier temps. De plus, la coopérative scolaire doit reverser de l'argent à l'APE, somme non négligeable qui permettra de financer plusieurs actions de celle-ci d'ici la fin de l'année.

M. **Gobé** explique que l'association Patacha est intervenue sur la commune pour récupérer des chats errants et les stériliser. Plusieurs chatons ont également été proposés à l'adoption. Il apparaît donc tout à fait opportun de verser une subvention à cette association. Après discussion, il est décidé, à l'unanimité, de lui octroyer 200 euros.

M. **Dumaine** demande si une subvention est versée au club de tennis de Baron/Odon étant donné que celui-ci accueille des jeunes de notre commune : il est rappelé que le conseil municipal a fait le choix l'an passé de prioriser les associations esquayennes.

Arrivée de Mme **Géhan** à 19h35.

Par 12 voix pour et 2 abstentions, les propositions de subventions sont acceptées.

Votants : 14
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 2

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2019 - 010

Objet de la délibération : Vote des taux d'imposition 2019 :

M. **Osmont** présente le tableau avec les bases prévisionnelles et les taux de 2019. Il est proposé de conserver les mêmes taux en 2019, sachant que le calcul des bases a été revu à la hausse, la commune devrait percevoir plus de recettes.

Taxes	Taux 2018	Bases prévisionnelles 2019	Taux 2019	Produit correspondant 2019
Taxe d'habitation	20.26 %	1 033 000	20.26 %	209 286
Taxe foncière (bâti)	21.42 %	604 900	21.42 %	129 570
Taxe foncière (non bâti)	48.37 %	20 700	48.37 %	10 013
Totaux				348 869

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent ces propositions.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2019 - 011

Objet de la délibération : Modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités (SMICO) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Esquay notre dame est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités. Monsieur le Maire fait savoir ensuite au Conseil Municipal que les collectivités suivantes : Mairie de Évrecy, Mairie de Ussy, CDC Val es Dunes, Mairie de Thaon, Mairie de Saint Roch sur Egrenne, Mairie de Soliers, Mairie de Villons les Buissons, Mairie de Bénouville, Mairie de Lion sur Mer, Mairie de Saint André sur Orne, Mairie de Mathieu, Mairie de Vimont, le Sivos Chanu-Saint Paul- Landisacq ont sollicité leur adhésion au SMICO.

Lors de la réunion du 19 janvier 2019, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions souhaitées, sans condition financière particulière.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retrait sollicités. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable à l'adhésion des Collectivités suivantes : Mairie de Évrecy, Mairie de Ussy, CDC Val es Dunes, Mairie de Thaon, Mairie de Saint Roch sur Egrenne, Mairie de Soliers, Mairie de Villons les Buissons, Mairie de Bénouville, Mairie de Lion sur Mer, Mairie de Saint André sur Orne, Mairie de Mathieu, Mairie de Vimont, le Sivos Chanu-Saint Paul- Landisacq.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire – Réception par le Préfet :

* * * *

Rapport des commissions :

Commission communication :

- Mme **Perrotte** va réunir la commission pour faire le point sur les différents systèmes d'information à la population : système qui permet aux citoyens d'être informés en temps réel des alertes et des informations de la commune (Citykomi, Mairie Pop'in, Koba...)

Commission scolaire :

- Le conseil d'école a eu lieu le 7 mars dernier : le programme des manifestations a été annoncé (carnaval le 28 mars, rencontre avec l'école de Baron le 17 juin, Fête de l'école le 21 juin...)
- Travaux prévus à l'école : élagage des arbres fin mars, création d'un chemin reliant le petit portail jusqu'à la place de l'école, mise en place de volets roulants dans la classe de Mme Saussey...

- Garderie périscolaire :
 - o un système d'inscription à la garderie sera mis en place à la rentrée de septembre,
 - o Le tarif de la garderie sera étudié pour la rentrée 2019-2020
- Le prochain conseil d'école aura lieu le 13 juin.

Commission des travaux :

- Les arbres situés sur le terrain au fond de l'impasse des Coquelicots vont être élagués de façon à pouvoir faire une continuité de la sente piétonne qui démarre du nouveau lotissement de la Polka.
- Un administré domicilié rue de la Cavée demande s'il est possible de mettre un miroir de l'autre côté du trottoir de façon à pouvoir sortir de chez lui en toute sécurité : il est nécessaire d'aller voir sur place.
- Un administré domicilié rue du Champ Fleuri se plaint de la vitesse excessive des voitures. Est-il possible de mettre des ralentisseurs dans cette rue ? M. **Jacquin** : le problème de vitesse excessive se retrouve partout dans la commune. M. **Gobé** propose qu'un audit soit fait dans toutes les rues de la commune une fois que le lotissement des Vallons d'Esquay sera terminé afin d'élaborer un plan global visant à réduire la vitesse dans la commune.

* * * *

Questions diverses :

Mme **Dufour** : La sortie du lotissement du bon repos est dangereuse, elle se trouve à même la piste cyclable. Des voitures sont souvent garées à cet endroit ce qui gêne la visibilité.

M. **Gobé** : Mme Samson, doyenne de la commune, a fêté ses 100 ans le 19 février dernier. A cette occasion, la municipalité lui a offert son gâteau d'anniversaire. Mme Samson remercie la mairie et ne manquera pas de lui donner des photos pour l'insérer dans le bulletin municipal.

Mme **Riou** : Depuis le départ de M. Lesénéchal, boulanger à Evrecy, il n'y a plus de passage dans la commune : A priori, les nouveaux propriétaires de la boulangerie n'ont pas l'intention de desservir les communes avoisinantes par un passage quotidien.

Les prochains conseils auront lieu les 25 mars (vote du Budget) et le 8 avril (PLU).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h25.

Le compte-rendu de cette séance a été régulièrement affiché le 14 mars 2019.

Esquay Notre Dame, le 12 mars 2019

Le Maire, Alain Gobé

